

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **27 avril 2009**

Décision n° **B-2009-0845**

commune (s) : Bron

objet : Quartier du Terrailon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2009

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Rapporteur** : Monsieur Charrier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 20 avril 2009

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Farih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Philip, Arrue, Barge, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Blein), M. Sangalli.

Absents non excusés : M. David G..

**Bureau du 27 avril 2009****Décision n° B-2009-0845**

commune (s) : Bron

objet : **Quartier du Terrailon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2009**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 15 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Les actions de Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) menées sur le quartier du Terrailon à Bron s'inscrivent dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2007-2009 de l'agglomération lyonnaise et en cohérence avec le Plan de sauvegarde des copropriétés et l'opération de renouvellement urbain en cours.

La convention-cadre triennale 2007-2009, approuvée par la délibération n° 2007-4497 du conseil de Communauté du 12 novembre 2007 et signée par l'Etat, la Communauté urbaine, la commune de Bron, la région Rhône-Alpes, les syndicats des copropriétés privées, Alliade habitat et l'office public de l'habitat (OPH) du Rhône, met l'accent sur les points suivants :

- le traitement des questions d'entretien des espaces extérieurs publics et de leurs aménagements,
- le suivi et le renforcement de la propreté, de l'entretien et de la sécurisation des espaces extérieurs et des parties communes dégradées des résidences privées,
- le travail de proximité et de médiation avec les habitants et la sensibilisation à leur espace de vie.

De plus, pour l'année 2009, une étude technique et énergétique sera engagée spécifiquement sur le secteur Terrailon-nord, pour anticiper au maximum la gestion future des logements de Terrailon-nord (bâtiments A et B, soit 130 logements) qui feront l'objet de baux à réhabilitation dans le cadre du projet de renouvellement urbain.

La programmation de GSUP 2009 décline les orientations affirmées dans la convention-cadre 2007-2009 ; les actions proposées sont la traduction des engagements partenariaux.

Le coût global des opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2009 est estimé à 558 800 € TTC, avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 126 925 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2009, détaillant le montant prévisionnel de chacune ainsi que la répartition financière entre les différents partenaires, est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

a) - la programmation de Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) du quartier Terraillon à Bron pour l'année 2009 telle que présentée en annexe,

b) - le montant de la participation financière de la Communauté urbaine, à hauteur totale de 126 925 € nets de taxes.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer les conventions de participation financière à passer avec les différents partenaires, pour les actions engageant financièrement la Communauté urbaine.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - comptes 657 340 et 657 480 - fonction 824 - opération n° 1967.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 28 avril 2009.**